

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

RVE

Conforme à la Charte ADMIS SERVICES qui comporte la pose d'une étiquette brevetée ayant fait l'objet d'un rapport par le Bureau VERITAS n° 30/X42/1/6116135-1001-1 et par un certificat APRAGAZ n° 15/SP/3703-0-REV 0

EXTINCTEURS

(portables, mobiles, sur roues, automatiques)



ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE VÉRIFICATION ANNUELLE

La Société : TAMPON SOCIETE ADHERENTE

Représentée par son gérant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : email :

est adhérente à la Charte ADMIS SERVICES sous le N° : F 2.....

Seul le respect scrupuleux de toutes ses dispositions conditionne la validité de l'adhésion à la Charte.

Descriptif de l'installation d'extincteurs à vérifier :

L'adhérente **ADMIS SERVICES** atteste avoir effectué le : / / **2020** la vérification annuelle des extincteurs dans l'établissement suivant (mettre tampon du Client):

Nom / Raison sociale :

Nature de l'activité : Tampon et signature du client.

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : email :

La dernière visite est datée du : / / 2..... - **les événements survenus depuis** (les décrire):

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

Rapport et Réserve(s) concernant l'installation suite à la vérification annuelle des extincteurs (cocher la case utile) :

L'installation est conforme aux exigences légales Présente les points de non-conformités ci-dessous

Améliorations proposées par l'adhérent ADMIS SERVICES (les détailler) :

Visite de vérification effectuée par :

En présence de :

À le : / / **2.....**

Tampon et signature du client :

**Cachet et signature de l'intervenant adhérent
à la Charte ADMIS SERVICES
attestant les pages 1 /2/3+ liste des extincteurs en annexe
pages 4/5/6 (des pages peuvent être rajoutées pour la liste)
page 7 attestation Admis d'installateur- vérificateur**

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

L'adhérente à la Charte ADMIS SERVICES atteste que la vérification a été réalisée :

1. conformément à la législation en vigueur et plus spécifiquement celle issue de l'arrêté du 25 JUIN 1980 sur la sécurité contre l'incendie et de panique dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) et les textes postérieurs publiés au Journal Officiel (règle légale obligatoire)
2. conformément à la réglementation du code du travail pour les PME – PMI (règle légale obligatoire)
3. conformément à la règle R4 de l'APSAD (règle privée d'application volontaire)
4. conformément à la charte ADMIS SERVICES (règle privée d'application volontaire) déposée à la DGCCRF ayant fait l'objet d'un double contrôle par le Bureau VERITAS, qui dans son Rapport de contrôle N° 30/X42/1/6074537-1001-1 et par APRAGAZ qui, dans son certificat n° 15/SP/3703-0-REV 0, attestent que la pose de ces étiquette brevetées (preuve de démontage) n'affecte en rien le bon fonctionnement des extincteurs et certifie de façon irréfutable que les opérations de démontage, permettant le contrôle, sont effectives. Le gaufrage de l'année sur cette étiquette la rendant infalsifiable.

Il est par ailleurs précisé :

1. - que cette vérification a porté sur les extincteurs visés en annexe qui indique le nombre, les marques des extincteurs les références, les agents extincteurs, les agents propulseurs, les charges poids, les certifications, les dates de fabrication, les dates des mises en service, le nombre d'étiquettes (preuve de démontage) posées.
2. - que cette vérification a été exécutée dans les règles de l'art, selon les exigences légales et réglementaires visées en tête de la présente, les textes postérieurs applicables publiés au Journal Officiel, et a été inscrite sur le registre de sécurité obligatoire.
3. selon les dispositions de la règle R4 de l'APSAD (règle à caractère privé non obligatoire).
4. - que, de plus, en sa qualité d'adhérent ADMIS SERVICES, l'installateur attestant, a, conformément à la Charte Professionnelle de Qualité (règle à caractère privé non obligatoire) à laquelle il a souscrit, justifié :
 - ➔ a) du démontage de la cartouche de CO² pour la peser sur chaque extincteur à pression auxiliaire vérifié, en plaçant, entre la cartouche et la tête de l'extincteur, l'étiquette en PVC spécifique de vérification, l'année de vérification indélébile et infalsifiable étant apposée avec une pince à gaufrer avec les empreintes de l'année.
 - ➔ Vous pouvez également insérer une seconde étiquette en extérieur sur un goujon entre le goujon et la tête de l'extincteur pour avoir un visuel du démontage de la tête mais cela ne prouve pas que la cartouche a été démontée pour son pesage, c'est l'étiquette sur la cartouche qui prouve le démontage complet de l'extincteur.
 - ➔ b) du contrôle des manomètres démontables des extincteurs à pression permanente en plaçant une étiquette en PVC spécifique et brevetée de vérification du manomètre, entre la tête de l'extincteur et le manomètre démontable après son remontage après contrôle de celui-ci et prise de la pression, l'année de vérification indélébile et infalsifiable étant apposée avec une pince à gaufrer avec les empreintes de l'année.
5. - que l'installation d'extincteurs dont il s'agit a fait l'objet d'une attestation de conformité de vérification annuelle sur la base de la législation en vigueur .**Cette attestation de conformité de vérification annuelle des extincteurs est établie en 3 originaux, dont 1 pour l'entreprise vérifiée, 1 pour Admis Services et 1 pour l'adhérent à la Charte ADMIS Services.**

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

ANNEXE

Cette vérification a porté sur les extincteurs visés ci-après qui indique le nombre, les marques, les références des extincteurs, les agents extincteurs, les agents propulseurs, les charges poids, les certifications, les dates de fabrication, les dates des mises en service, le nombre d'étiquettes (preuve de démontage) posées.

Décrire avec précision la liste des extincteurs vérifiés et y apposer votre tampon et celui de l'entreprise vérifiée et signatures en fin de pages.

NE JAMAIS OUBLIER QUE LA NORME EUROPEENNE EN3 PRIME SUR LA NF et les normes de chaque Etat de l'UE.

LISTE DES EXTINCTEURS VERIFIES

REFERENCE EXTINCTEUR	MARQUES	AGENT EXTINCTEUR	AGENT PROPULSEUR		Charge Poids	NOMBRE étiquettes posées	CERTIFICATIONS CE et EN3-7		
			C02	AZOTE			CE EN3	NF-EN3	ANNEES
1-									
2-									
3-									
4-									
5-									
6-									
7-									
8-									
9-									
10-									
11-									
12-									
13-									
14-									
15-									
16-									
17-									
18-									
19-						Total:			

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

LISTE DES EXTINCTEURS VERIFIES

REFERENCE EXTINCTEUR	MARQUES	AGENT EXTINCTEUR	AGENT PROPULSEUR		Charge Poids	NOMBRE étiquettes posées	CERTIFICATIONS CE EN3-7		
			<u>C02</u>	<u>AZOTE</u>			<u>EN3</u>	<u>NFEN3</u>	<u>ANNEES</u>
20-									
21-									
22-									
23-									
24-									
25-									
26-									
27-									
28-									
29-									
30-									
31-									
32-									
33-									
34-									
35-									
36-									
37-									
38-									
39-									
40-									
41-									
42-						Total:			

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

LISTE DES EXTINCTEURS VERIFIES

REFERENCE EXTINCTEUR	MARQUES	AGENT EXTINCTEUR	AGENT PROPULSEUR		Charge Poids	NOMBRE étiquettes posées	CERTIFICATIONS CE EN3-7		
			<u>C02</u>	<u>AZOTE</u>			<u>EN3</u>	<u>NFEN3</u>	<u>ANNEES</u>
43-									
44-									
45-									
46-									
47-									
48-									
49									
50-									
51									
52-									
53-									
54-									
55-									
56-									
57-									
58-									
59-									
60-									
61-									
62-									
63-									
64-									
65-									
66-						Total:			

Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services

Association de loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Domaine de la Métairie Dubraud - 33920 Saint Christoly de Blaye

administration - adhésion - concurrence - consultation

Téléphone : 05.57.58.67.94 - Courriel : admis.services@orange.fr

www.admisfrance.org

ATTESTATION

D'INSTALLATEUR ET DE VÉRIFICATEUR SPÉCIALISÉ

INSTALLATION & MAINTENANCE D'EXTINCTEURS

PORTABLES, MOBILES, SUR ROUES ET AUTOMATIQUES

délivrée à notre adhérente pour l'année 2020

Nous attestons que l'entreprise :

L'entreprise : xxxxxxxxxx

Société xxxxxxxxxxxxxx

Siège social : xxxxxxxxxxxxxx(France)

SIRET : xxxxxxxxxxxxxx

est adhérente **ADMIS SERVICES** sous le n° **Fxxxxxxx** (vous pouvez nous contacter pour savoir si cette société est toujours adhérente dans notre association).

Elle est spécialisée en **INSTALLATION ET MAINTENANCE D'EXTINCTEURS PORTABLES, MOBILES, SUR ROUES ET AUTOMATIQUES**.

À ce titre elle peut délivrer auprès de ses clients des **attestations de conformité** :

- **d'installations d'extincteurs (RIE)**
- **de vérifications annuelles d'extincteurs (RVE)**

émises selon la Charte de notre Association en parfaite harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en la matière.

L'adhérente s'engage à respecter les impératifs prescrits dans la **Charte Professionnelle de Qualité** édictée par l'association **ADMIS SERVICES** qui a :

- été déposée à la **DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes)** 59 Rue Vincent AURIOL 75703 PARIS Cedex 13
- fait l'objet d'un double contrôle par le **Bureau VERITAS** qui par son **Rapport de contrôle N°30/X42/1/6074537-1001-1** et par **APRAGAZ** qui, dans son **certificat N°15/SP/3703-0-REV 0**, attestent que la pose de ces étiquettes brevetées n'affecte en rien le bon fonctionnement des extincteurs et certifie de façon irréfutable que les opérations de démontage, permettant le contrôle de démontage des extincteurs et manomètre, sont effectives. Le gaufrage de l'année sur ces étiquettes les rendant infalsifiables.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à Saint Christoly de Blaye le xxxxxxxxxxxxxx

Lucie ESCLASSE